
Avis

Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel
(chapitre C-61.01)

**Réserve naturelle du Père-Louis-Trempe
(L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal)
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a reconnu comme réserve naturelle, une propriété privée d'une superficie de 1,03 hectare située sur le territoire de la Ville de Westmount, Communauté métropolitaine de Montréal. Cette propriété est connue et désignée comme étant les lots 1 582 936, 1 583 049, 1 583 050, 1 583 051, 1 583 052, 1 583 053, 5 220 392 et 5 220 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Cette reconnaissance, pour un terme de 25 ans, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le directeur de l'écologie et de la conservation,
PATRICK BEAUCHESNE

61809